

*Proposition présentée par les députés:  
MM. Eric Stauffer, Roger Golay, Thierry  
Cerutti et Sébastien Brunny*

*Date de dépôt: 30 octobre 2006  
Messagerie*

## **Proposition de motion** **Le Contrat Citoyen**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant:

- que le chômage ne cesse d’augmenter à Genève ;
- que cette situation ne peut être enrayerée que par une réelle politique de l’embauche ;
- que le projet de loi du Conseil d’Etat 9922 ne va pas dans le sens d’une telle politique ;
- que ce sont les chômeurs à partir de 40 ans qui ont de plus en plus de peine à retrouver un emploi ;
- qu’inévitablement les chômeurs en fin de droit finissent, malgré eux, à l’assistance publique (Hospice général) ;
- que le budget de l’Hospice général atteint des sommets inquiétants ;
- que l’économie genevoise crée davantage d’emplois qu’elle n’en perd ;
- que l’on doit constater qu’en dépit de cette force créatrice d’emplois nouveaux, elle n’enraye pas la progression du chômage qui augmente parallèlement ;
- que bon nombre de ces nouveaux emplois sont pris par des travailleurs recrutés et restant domiciliés à l’étranger ;

- que cette concurrence est stimulée par les facilités d'embauches accordées unilatéralement par Genève ;
- qu'en outre elle est devenue très vive en termes de compétences et les employeurs ne sont pas incités à recruter des travailleurs issus de la formation locale qui non seulement est d'excellente qualité mais encore coûte extrêmement cher aux contribuables genevois ;
- qu'en plus et comme le craignaient la gauche ouvrière, le niveau des salaires est revu à la baisse en raison du coût de la vie plus favorable de l'autre côté de la frontière, facilitant ainsi le dumping salarial ;
- qu'au final ce sont les résidents genevois qui sont les laissés-pour-compte de ce marché de dupe ;
- que ce déséquilibre provoque un accroissement anormal des coûts sociaux pour la collectivité sans aucune contrepartie ;
- qu'il ressort du propre constat du Conseil d'Etat, malgré les déclarations plus qu'équivoques de son président à ce sujet, que l'emploi des frontaliers cause un sévère déséquilibre notamment en matière de péréquation cantonale ;
- que le meilleur moyen de revenir à une situation équilibrée est de favoriser l'embauche par une réelle vision à long terme de l'emploi de résidents genevois ;
- que les mesures prises jusqu'à ce jour sont manifestement inopérantes bien que bon nombre des emplois à repourvoir ne demandent pas de qualifications particulières principalement dans le secteur tertiaire ;
- qu'il convient de soutenir les PME genevoises qui engagent des résidents genevois et leur permettent de redémarrer,

invite le Conseil d'Etat

- à promulguer le « Contrat Citoyen » réservé au secteur privé, selon modèle annexé ;
- à consentir des abattements fiscaux aux entreprises qui signeraient le « Contrat Citoyen » ;
- à exonérer partiellement la taxe professionnelle des sociétés au prorata du pourcentage d'employés engagés et résidant sur le canton ;
- à définir et verser une prime unique pour chaque employé engagé en fixe et en durée indéterminée depuis l'OCE (en sus des ARE existantes) ;

- parallèlement, à affecter crescendo en fonction des besoins des fonctionnaires existants en disponibilité, car sans affectations précise, aux fins de vérification de la fidèle exécution du « Contrat Citoyen » signé par les entreprises ;
- à créer avec le personnel existant de l'OCE un guichet ad hoc pour les sociétés signataires du « Contrat Citoyen »,
- à introduire dans le « Contrat Citoyen » le principe du remboursement au double des avantages perçus par ce moyen pour toutes les entreprises qui ne respecteraient pas leurs engagements.

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Nous devons constater que les accords bilatéraux, dont le MCG reconnaît toute une partie des effets bénéfiques, causent de réels ravages dans le marché de l'emploi à Genève et pour les personnes de plus de 40 ans en particulier. Bon nombre de nos concitoyen(ne)s, très honorablement connus pour leur dévouement à leur travail, sont ainsi touché(e)s, bien malgré eux (elles), par la disgrâce du chômage.

La majorité de notre Grand Conseil est placée pour savoir que la crise du logement est un serpent de mer qui, en réalité, arrange tout le monde. Le grand capital, qui croît ainsi sans effort, comme la gauche, qui voit elle aussi sans effort, grossir sa cagnotte électorale des locataires mécontents ou apeurés.

Cet attentisme stratégique fait que le chanceux qui trouve un emploi à Genève doit ensuite migrer vers la France voisine pour s'y loger, causant ainsi le déséquilibre dénoncé par le Conseil d'Etat, s'exprimant par notre grand argentier qui ne saurait être taxé de xénophobe !

Contrairement à la récente déclaration, opportuniste, du président du Conseil d'Etat qui nous visait directement, ni le MCG ni ceux qui sont derrière lui ne sont des « allumés » (*sic*) qui prônent l'autarcie. Nous espérons simplement que le ministre de l'Economie ne sombre pas à son tour dans l'autisme politique et qu'il prenne les mesures incitatives qui s'imposent pour relancer prioritairement l'engagement d'employés résidant sur le canton.

Sans qu'il soit nécessaire d'être un génie de l'économie, tout le monde comprend que l'ensemble des mesures proposées par la présente motion coûtera moins cher que le chômage, tant socialement que sociologiquement.

L'inanité de la politique actuelle du gouvernement est d'autant plus outrageante que l'économie genevoise crée plus d'emplois (arrivée de nouvelles sociétés et développement de celles qui sont déjà établies), qu'elle n'en perd (faillite, délocalisations, restructurations, etc.).

Or cette embellie, principalement due à l'attractivité de Genève, au niveau de formation prodigué à nos jeunes tant par les HES que par l'Alma Mater, ne profite pas aux demandeurs d'emploi résidents genevois !

En effet, malgré l'augmentation des postes de travail, le chômage n'a cessé d'augmenter à Genève.

Contrairement à ce que croit le ministre de l'Economie, ce résultat est alarmant, car tous les nouveaux emplois trouvent preneurs, mais à plus de 83% par des « Eurofrontaliers », avec pour conséquence directe que ce sont les résidents genevois qui restent de plus en plus sur le « carreau ».

Il va de soi que le principe de non-discrimination doit être respecté, quand bien même tel n'est pas le cas lorsqu'un Suisse veut travailler en France, à commencer par la fonction publique où la législation française interdit purement et simplement l'engagement d'étrangers. Il fait en revanche partie du mandat que nous a confié le souverain de tout mettre en œuvre afin de réduire le taux de chômage indécent que connaît Genève. Avec la croissance que connaît notre République il est tout simplement insultant pour les demandeurs d'emplois que leur nombre atteigne des sommets (record suisse) et que, parallèlement, le taux de chômage dans les départements de la Haute-Savoie et de l'Ain soit le plus bas de France ! Il n'est pas nécessaire d'être « allumé » pour comprendre cela mais tout simplement d'y voir clair.

Nous savons également, de l'aveu même de notre grand argentier, qu'en matière fiscale la péréquation intercantonale en a pris un coup avec Berne, qui ne veut pas faire entrer dans le calcul les 60 000 frontaliers (impôts perçus / par le nombre de travailleurs résidant sur le canton = clef de répartition de la péréquation), si bien que Genève qui initialement devait payer 1,5 million de F, se voit taxer à plus de 92 millions de F ! Que ceux qui estiment que cette situation est normale osent le dire en public. On peut douter que le propos sera perçu positivement par ceux qui nous ont confié le mandat que nous exerçons.

Aucune discrimination ne doit être tolérée à l'engagement. Si bien que nous avons planché sur une solution respectant ce principe érigé en dogme par certains.

**Le « Contrat Citoyen » respecte la loi et favorise les entreprises qui prennent conscience de l'importance tant économique, sociologique qu'écologique du lieu de résidence de leurs employés.**

Voici ce que le groupe MCG propose comme modèle de « Contrat Citoyen » :

## « Contrat Citoyen »

**Conclu entre l'Etat de Genève, d'une part**

Et

**La société X, d'autre part**

*Il est arrêté et convenu ce qui suit :*

### **Article 1**

L'entreprise qui est à la recherche de personnel s'engage à consulter en premier lieu l'Office cantonal de l'emploi à un guichet unique.

### **Article 2**

L'entreprise qui, n'ayant pas obtenu satisfaction dans sa recherche conformément à l'article 1, étendra ses recherches sur le marché local genevois.

### **Article 3**

L'entreprise qui, n'ayant pas obtenu satisfaction dans sa recherche conformément aux articles 1 et 2, en informera l'OCE en donnant la liste des personnes contactées. Elle pourra dès ce moment étendre ses recherches à l'UE.

### **Article 4**

L'entreprise s'engage à fournir, en tout temps et à première requête, tous documents en matière de recrutement de personnel, aux inspecteurs chargés de contrôler la bonne application du présent contrat, que les charges sociales sont payées et que les conventions collectives, si elles existent dans le secteur, sont respectées.

## Article 5

Le respect du présent contrat donne droit pour l'entreprise à l'exonération partielle de la taxe professionnelle, un rabais fiscal de X %, une prime en sus des éventuelles ARE (Allocations retour emploi), pour chaque employé(e)s engagé(e)s conformément à l'article 1 du présent contrat au terme d'une période de trois ans si l'entreprise a permis à l'employé(e) de suivre une formation continue.

Que coûtera le « Contrat Citoyen » aux contribuables genevois ? Rien !

Tout au contraire, le fait d'octroyer des rabais fiscaux et autres abattements aux entreprises sensibilisées à l'embauche de collaborateurs locaux fera économiser d'importantes sommes à la collectivité. A commencer par les indemnités « de survie » qui sont versées chaque année à nos concitoyens tombés dans le besoin.

N'oublions pas que le social est financé par les deniers publics et qu'en conséquence la réponse adéquate à la précarité ne peut pas être la subvention mais la prospérité. Celle-ci commençant par un travail.

Si, comme nous, vous voulez respecter le mandat que le souverain nous a confié, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les députés, de bien vouloir soutenir la présente motion.